

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

ORDONNANCE N° 41 /PR/MFAEP
portant abrogation de la loi N°62-16
du 14 mai 1962, créant un Office des
Changes au Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
 - VU la loi N°62-16 du 14 mai 1962, portant création d'un Office des Changes au Dahomey ;
 - VU l'Ordonnance N°17/PR/MFAEP du 29 juin 1967, relative aux relations financières de la République du Dahomey avec l'étranger ;
 - VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
 - VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Sur le rapport du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

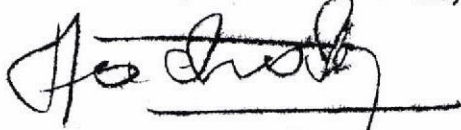
Article 1er - Est abrogée la loi N°62-16 du 14 mai 1962, portant création d'un Office des Changes au Dahomey.

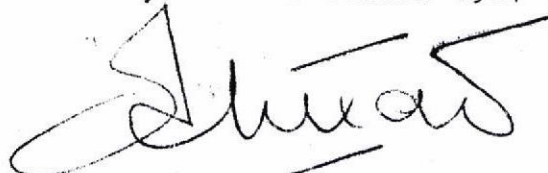
Article 2 - La présente ordonnance qui prend effet pour compter du 15 décembre 1967, sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 28 Décembre 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


Pascal CHABI KAO



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations : PR 4 Gvt 4 - MFAEP 8 -
CS 6 - Ministères 8 - SGG 4 - IAA 2 -
Gde.Chanc. 1 - DB-CF-DC 3 - Trésor 4 -
DD 4 - DGAJL 2 - BCEAO 4 - DGAE 4 -
Chamb.Com. 4 - Of. des Changes 2 -
JORD 4.